

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

INTERDICTION DE L'ÉCRITURE DITE « INCLUSIVE » - (N° 777)

AMENDEMENT

N ° AC6

présenté par

M. de Lépinau, rapporteur, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Bilde, Mme Blanc, M. Chudeau,
Mme Jaouen, M. Odoul, Mme Parmentier, Mme Pollet et Mme Ranc

ARTICLE UNIQUE

Retiré avant publication.